

Department of Health / Ministère de la Santé
Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

Date : May 29, 2020 / Le 29 mai 2020

To / Dest. : Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité
EM/ANB Ltd. / EM/ANB Ltée
Social Development / Développement social

From / Exp. : NB Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie du N.-B.

Copies : René Boudreau, Jeff McCarthy, Ann Dolan

Subject / Objet : Memo #17: Update to masking policy for patients presenting for ambulatory or emergency department care / Note n° 17 : Mise-à-jour à la directive sur les masques pour les patients qui se présentent à un service de soins ambulatoires ou à un service d'urgence

In Memo #6, issued on April 27, the task force directed that masks be provided to patients presenting for services in ambulatory care and emergency departments if they do not have their own cloth facial coverings.

We would ask that if patients do not have their own cloth facial covering or cloth mask, that they be provided a **non-medical mask or cloth facial covering** upon entry to the facility. This guidance will align with our current recommendation of providing non-medical masks to health care workers who are providing non-direct patient care.

Due to the suffocation risk, cloth facial coverings and masks are not recommended for:

- Children under the age of two;
- A patient who has trouble breathing, is unconscious, incapacitated or otherwise unable to remove the mask without assistance.

Dans la note no 6 envoyée le 27 avril dernier, le groupe de travail a indiqué qu'un masque doit être remis aux patients qui se présentent à un service de soins ambulatoires ou à un service d'urgence s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage en tissu.

Si un patient n'a pas son propre couvre-visage ou un masque en tissu, nous demandons qu'un **masque non médical ou un couvre-visage en tissu** lui soit remis lorsqu'il entre dans l'établissement. Cette directive concorde avec notre recommandation actuelle de fournir des masques non médicaux aux travailleurs de la santé qui n'ont pas de contacts directs avec les patients.

En raison du risque de suffocation, le port d'un couvre-visage en tissu ou d'un masque n'est pas recommandé pour :

- les enfants de moins de deux ans;
- les personnes qui ont de la difficulté à respirer, qui sont inconscientes ou qui sont dans l'incapacité d'enlever leur masque sans aide pour une raison quelconque.

Additionally, cloth facial coverings and masks are not recommended for individuals who have cognitive, developmental or respiratory impairments if they cannot tolerate them. This may also happen in young children as the mask can be irritating for them. Masking these individuals increases the risk of exposure to the virus because they are touching their face and eyes more frequently.

Masks are still not necessary for inpatients.

The Pandemic Task Force,



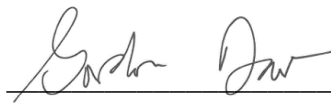
Gérald Richard
Deputy Minister /
Sous-ministre

Dr./D^{re} Jennifer Russell
Chief Medical Officer of
Health/
Médecin-hygiéniste en
chef

De plus, le port d'un couvre-visage ou d'un masque en tissu n'est pas recommandé chez les personnes qui ont des troubles cognitifs, développementaux ou respiratoires s'ils ne peuvent pas le tolérer. La non-tolérance peut aussi être observée chez les jeunes enfants, car le masque peut provoquer une irritation. Le port du masque par ces personnes augmente le risque d'exposition au virus, car elles touchent plus souvent leur visage et leurs yeux.

Les masques ne sont toujours pas nécessaires pour les patients hospitalisés.

Le Groupe de travail sur la pandémie,



Dr./D^r Gordon Dow
Infectious Disease
Specialist /
Infectiologue

Dr./D^{re} Nicole LeBlanc
Chief of Staff,
Vitalité Health Network /
Médecin-chef, Réseau de
santé Vitalité